



## CATASTROPHE FERROVIAIRE BRÉTIGNY

## L'ACCABLANT RÉQUISITOIRE

**Le 15 juin 2022, l'avocat général du tribunal d'Évry a prononcé un réquisitoire cinglant à l'encontre de la direction SNCF au cours du procès lié à la catastrophe ferroviaire de Brétigny survenue en 2013 et qui a fait 7 morts et 400 blessés.**

Il requiert ainsi la peine maximale de 450 000 euros d'amende mais aussi la relaxe du cheminot pourtant largement incriminé par la direction elle-même. La justice considère qu'il a été « victime d'un système ». En revanche, nous ne pouvons que déplorer que le ministère public ait fait le choix d'écarter d'emblée la possibilité d'une responsabilité des plus hauts dirigeants de l'entreprise de l'époque.

Le procureur estime cependant que la SNCF a « créé le contexte à l'origine de l'accident » par un « échec dans la chaîne de maintenance ». Par ailleurs, celui-ci a réaffirmé que « Ce n'est pas une mise en cause des cheminots », mais « la lente dégradation de leurs conditions de travail qui ont été impactées par les objectifs de rentabilité qui leur étaient imposés ».

Rien ne saurait effacer le drame de ce mois de juillet 2013 mais l'affirmation de la responsabilité pleine et entière de la direction SNCF résonne comme la reconnaissance d'un drame dont l'origine se trouve manifestement dans la stratégie menée.

Ce réquisitoire met donc en lumière ce que la Fédération CGT des Cheminots, partie civile dans ce procès, dénonce depuis de trop nombreuses années. Le sabotage de l'entreprise publique, mené tambour battant, avec l'aide des gouvernements successifs qui ont porté des réformes dévastatrices, dégrade l'organisation de la production et les conditions de travail des cheminots, supprime de l'emploi, et affaiblit le niveau de sécurité.

Alors que se met en œuvre la réforme dite « du pacte ferroviaire » votée en 2018, qui a éclaté la SNCF en 5 SA, ouvre à la concurrence, favorise la sous-traitance à outrance, quels enseignements vont être tirés de cette catastrophe ?

La direction SNCF doit entendre ce réquisitoire et assumer ses responsabilités ainsi que l'héritage laissé par la direction précédente.

Elle doit, en outre, reconsidérer sa stratégie actuelle qui s'inscrit, en vérité, dans la continuité de celle qui a mené au drame de Brétigny.

Qu'a-t-il été fait depuis 2013 pour corriger ce qui a généré cette catastrophe ?

La direction est-elle dans le déni ou au contraire est-elle à même de reconnaître qu'il faut changer radicalement de stratégie ?

**Dans l'attente de la décision finale du tribunal, la Fédération CGT des Cheminots, résolument impliquée dans ce procès, salue ici le courage des victimes et de leurs familles. Elle les assure de tout son soutien.**

**La Fédération CGT tient également à saluer les cheminotes et les cheminots pour qui une catastrophe ferroviaire demeure un drame qui les marque à jamais. Ils sont la fierté du service public ferroviaire.**

